



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du : Mardi 19 novembre 2024

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mmes Christelle ANSALDI, Meriem CHAFRA, Sylvie REYNIER
MM. Medhi AABID, Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Alain BROCHE, Philippe DI MARCO, Lionel GAMBA, Frank KODJABACHIAN, Jean-Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Mourath NDAW et André VITIELLO.

Excusés : Mme Rosette GERMANO
MM. Karim ABED, Vincent CASERTA, Antoine MANCINO.

Assistent à la séance : Mmes Florence DERBESY et Camille TORRENTE
M. David LUCHARD – District des Alpes
MM. Arnaud DOUDET, Nicolas DUBOIS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Avant de commencer la séance, le Président Eric BORGHINI souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus et souhaite à tous un bon travail dans l'intérêt de notre football régional.

Il renouvelle ses remerciements à tous les membres bénévoles ayant quitté la LMF et pour tout le travail accompli durant les mandats précédents.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les Membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Comité de Direction en date du 10 octobre 2024.

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

● Condoléances

A la suite du décès de M. Michel ORSINI, ancien Secrétaire Général de la LMF et grand serviteur du football, le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M. Marcel CHASSAIGNE, dirigeant et président d'honneur du FC RAMATUELLOIS, le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

- **Assemblée Fédérale**

L'Assemblée Fédérale se tiendra le samedi 14 décembre 2024 au Novotel Paris Tour Eiffel à 9h00. Tous les délégués représentant la délégation de la LMF seront présents.

- **Elections F.F.F.**

MM. Philippe DIALLO et Pierre SAMSONOFF, candidats à l'élection de la présidence de la F.F.F. seront en visite au siège de la Ligue pour présenter leur programme dans le cadre de la campagne électorale les mardi 3 et mercredi 4 décembre 2024.

Les délégués aux Assemblées Fédérales, les Membres du Comité de Direction et des Présidents de clubs seront conviés à assister à ces 2 réunions.

- **Honorariat**

Sur proposition de la C.R.A., il est demandé au Comité de Direction de valider l'honorariat de :

- M. Patrice BOUREAU
- M. Saber LARBI
- M. Mohamed MEBAREK

M. Franck KODJABACHIAN, Président du District de Provence, émet une réserve et s'oppose à l'honorariat de M. Mohamed MEBAREK.

L'honorariat de MM. BOUREAU et LARBI est prononcé à l'unanimité des membres du Comité de Direction. L'honorariat de M. MEBAREK est prononcé à la majorité des membres du Comité de Direction.

- **Point licences**

Le Directeur Général présente l'évolution des licences. Il indique que ce jour, la LMF a délivré 123 600 licences, soit une augmentation de près de 6 % de date à date. Sur le plan national, la LMF enregistre une augmentation de 2,8 %. Il indique être satisfait de l'évolution dans la mesure où la saison dernière un record historique avait déjà été atteint avec 135 500 licences et que les chiffres devraient rester sensiblement les mêmes cette saison. La vigilance s'impose toutefois sur le football féminin mais aussi le football d'animation, en légère baisse. Le Directeur Général indique que la Direction Technique Régionale travaille sur le sujet afin de proposer une offre de pratique en adéquation avec la demande concernant les publics précités.

- **Evènements**

- ▲ Rencontre Internationale de l'Equipe de France Féminine

L'Equipe de France Féminine affrontera l'Equipe d'Espagne le mardi 3 décembre 2024 à 21h00 à l'Allianz Riviera à Nice.

En raison du faible nombre de commandes enregistrées, il est demandé aux Districts, de communiquer de nouveau sur cette affiche, notamment sur les sites internet.

- ▲ Politique RSE – LMF

. Le Directeur Général indique que diverses actions sont mises en place dans le cadre de la Politique R.S.E., en suivant le calendrier défini en début de saison.

Le 21 novembre, la Ligue participera au DuoDay 2024. Cette opération consiste à faire découvrir différents métiers à des personnes en situation de handicap. Les services de la Ligue recevront deux personnes (Service IR2F et Service Marque).

Le 25 novembre, la Ligue participera au Téléthon, en proposant une course aux bénévoles, partenaires et salariés. 500 €uros seront ensuite reversés à l'association.

▲ Forum des Commissions Régionales

Dans le cadre du lancement de la campagne du recrutement de bénévoles, un forum est organisé le jeudi 21 novembre 2024 au siège de la Ligue afin de présenter les différentes Commissions Régionales. Un peu de 25 personnes sont inscrites à ce jour.

• **Agenda**

▲ Programmation des réunions du Bureau Exécutif

- Mardi 17 décembre 2024
- Mardi 28 janvier 2025
- Mardi 25 février 2025
- Mardi 25 mars 2025
- Mardi 29 avril 2025
- Mardi 27 mai 2025
- Mardi 24 juin 2025

▲ Programmation des réunions du Comité de Direction

- Mardi 4 février 2025
- Mardi 1^{er} avril 2025
- Mardi 6 mai 2025
- Juin 2025 : à définir selon la date de l'Assemblée Générale d'été

▲ Les Events de la LMF

Novembre

- Mercredi 20 novembre 2024
 - LMF TOUR au STADE MAILLANAIS – PEF
 - Réunion de travail OM
- Jeudi 21 novembre 2024
 - Forum des Bénévoles
- Lundi 25 novembre 2024
 - Course Téléthon au siège
- Mercredi 27 novembre 2024
 - LMF TOUR au THOR – IME

Décembre

- Mardi 3 décembre 2024
 - France – Espagne : Equipe de France Féminine à Nice
- Vendredi 6 décembre 2024 :
 - Journée de travail IEFF – IR2F

- Samedi 7 décembre 2024 :
 - o AG d'Hiver de la LMF à 10 heures
- Samedi 14 décembre 2024 :
 - o Séminaire CROS / Hôtel des Régions
 - o Assemblée Fédérale à Paris

Concernant l'agenda, le Président souhaiterait que soit définies, lors d'une prochaine réunion du bureau, les dates des Assemblées des Districts et Ligue. Également, il souhaite fixer une date pour la première conférence des Présidents à programmer dans le District du Var ainsi que des réunions à prévoir tous les 2 mois et demi afin d'aborder des sujets stratégiques et politiques de la LMF.

3. ELECTION DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA LMF

Les articles 14.1 et 14.2 des Statuts de la LMF relatifs à la composition et aux conditions d'éligibilité du Bureau Exécutif prévoient que « *Le Bureau Exécutif de la LMF comprend sept (7) membres, dont obligatoirement une femme :*

- *Le Président de la LMF ;*
- *Le Président délégué ;*
- *Le Secrétaire Général ;*
- *Le Trésorier Général ;*
- ***Trois (3) autres membres.***

[...]

A l'exception du Président, du Président Délégué, du Secrétaire Général et du Trésorier Général, les membres du Bureau Exécutif sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. »

Le Bureau devant être composé de 7 membres, Le Président propose de nommer :

- Mme Rosette GERMANO
- M. Pierre ALCOVERRO
- M. Jean-Louis DISTANTI

→ Les Membres du Comité de Direction valident à l'unanimité cette proposition.

Le Bureau Exécutif se compose ainsi comme suit :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - Président | M. Eric BORGHINI |
| - Président délégué | M. Yassine KHELIF |
| - Secrétaire Général | M. Vincent CASERTA |
| - Trésorier Général : | M. Thierry BOREL |
| - Membres | Mme Rosette GERMANO |
| | M. Pierre ALCOVERRO |
| | M. Jean-Louis DISTANTI |

M. Pierre ALCOVERRO est nommé Secrétaire Général Adjoint pour accompagner Vincent CASERTA dans ses missions.

Le Président rappelle que si les propositions de modifications de statuts sont adoptées en Assemblée Générale le 07 décembre 2024, les 5 présidents de District intégreront le Bureau Exécutif de la Ligue.

4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER DU 7.12.2024

L'Assemblée Générale se tiendra au siège de la Ligue en présentiel à 10h00 :

◆ Ordre du Jour proposé :

- I. Appel des délégués
- II. Ouverture par le Président de la LMF
- III. Interventions des Personnalités
- IV. Approbation des procès-verbaux de l'AG d'Eté du 15 juin 2024 et de l'AG Elective du 4 novembre 2024 (*mis en ligne le 22 juillet 2024 et 12 novembre 2024 sur le site <https://mediterranee.fff.fr>*)
- V. Rapport moral et sportif de la saison 2023/2024
- VI. Finances
 1. *Rapport financier 2023/2024 du Trésorier Général*
 2. *Rapport du Commissaire aux Comptes*
 3. *Affectation du résultat*
- VII. Modifications des textes de la LMF
 1. *Présentation des modifications réglementaires par le Comité de Direction et la F.F.F*
 2. *Modifications des Statuts (Assemblée Générale Extraordinaire)*
 3. *Modification des Règlements de la LMF (Assemblée Générale Ordinaire)*
- VIII. Intervention de la Direction Technique Régionale
- IX. Clôture de l'Assemblée par le Président de la LMF

→ **Le Comité de Direction à l'unanimité de ses membres valide cet Ordre du Jour.**

◆ Proposition de modification des textes de la compétence du Comité de Direction

● Modification du Règlement des Championnats Seniors

Il est proposé de préciser la notion de « 21 ans au moins » concernant la participation des joueurs de l'équipe accédante du Championnat Régional U 20 en Championnat Régional 3

▲ Article 17 – règlements généraux qualifications et participations

Lors de son accession en Régional 3, et uniquement la première saison, le club issu du championnat U20R sera dans l'obligation d'aligner sur la feuille de match, à minima 6 joueurs de 21 ans ou moins **au jour de la rencontre**, lors de chaque rencontre de Régional 3.

→ **Modification adoptée à l'unanimité**

Date d'effet : immédiate

● Modification du Règlement Coupe de France Féminine – Tours régionaux

Il est proposé d'harmoniser les règlements en ajoutant des précisions quant à la programmation des rencontres par la Commission d'Organisation

▲ Article 8 – Calendriers et horaires – nouvel article

1. CALENDRIER

Le calendrier de la saison fixant les dates de la phase éliminatoire de la Coupe de France Féminine organisée par la Ligue, est arrêté par le Comité de Direction de la LMF sur proposition de la Commission.

Lorsque, pour une cause relevant de l'appréciation de la Commission d'Organisation, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée sept jours au moins avant la date fixée pour le match, et accompagnée de l'accord du club adverse.

Les matchs remis ou à rejouer se disputent, en principe, le dimanche suivant. En cas d'impossibilité au calendrier, les clubs sont tenus d'accepter de jouer en semaine à partir du 2ème tour à la date fixée par la Commission d'organisation.

2. HORAIRES

Pour les matches de Coupe de France Féminine organisés par la LMF, l'horaire de la rencontre est fixé en principe le dimanche à 15h00, sauf dérogation accordée par la Commission.

Le club visité est tenu d'aviser par écrit la Commission d'organisation et son adversaire du lieu et de l'heure de la rencontre, au moins cinq jours avant la date du match. Passé ce délai et en cas de modification ultérieure, formulée dans les cinq jours avant la date de la rencontre, le club sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF. Sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission d'organisation, aucune modification d'horaire et de lieu ne pourra intervenir dans la semaine précédant la rencontre.

3. DIVERS

Le calendrier, l'heure et le lieu des rencontres sont affichés sur le site internet de la LMF (<https://mediterranee.fff.fr/>) huit jours au moins avant la date prévue, et ne peuvent plus être modifiés, sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission d'organisation.

Les modifications intervenues postérieurement sont également communiquées aux clubs par ce moyen et par tout autre moyen prévu à l'article 3.2 du Règlement d'Administration Générale de la LMF.

Si par suite de la carence du club visité la rencontre peut avoir lieu, une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match sera prononcée par la Commission d'Organisation.

Les levers de rideau sont autorisés.

→ **Nouvel Article adopté à l'unanimité**

Date d'effet : immédiate

● Modification du Règlement de la Coupe Méditerranée U15 F

Il est proposé d'harmoniser la journée de rencontre des U15 Féminines définie par défaut, dans le règlement de la Coupe Méditerranée U15 F et dans le règlement du Championnat Régional U15 F

▲ Article 11 – Calendrier

Les rencontres se dérouleront aux dates du calendrier fixées par la Commission d'Organisation. Le coup d'envoi des rencontres est fixé le ~~dimanche~~ **samedi** entre 11h00 et 15h00, sauf dérogation particulière accordée par la Commission d'Organisation aux clubs en faisant la demande en joignant l'accord de leur adversaire.

→ **Modification adoptée à l'unanimité**

Date d'effet : immédiate

● Modification du Règlement du Championnat Régional U16 G

Calendrier

Il est proposé une mise en conformité du règlement quant à l'attribution du titre de Champion en R 1

▲ Article 5 – Système des Épreuves

*Pour chaque saison, **Le titre de champion de R1 sera attribué à l'équipe classée première à l'issue de la compétition.***

Le titre de champion de R2 sera attribué à l'équipe classée première à l'issue de la compétition.

→ **Modification adoptée à l'unanimité**

Date d'effet : immédiate

● Modification du règlement Permis de Conduire une équipe

Il est proposé d'intégrer règlementairement le Championnat U14 R pour l'évaluation du Permis de Conduire une Equipe. Il est rappelé que les éducateurs de ce championnat étaient déjà évalués lors des rencontres U14 R.

▲ Article 6 – Evaluation lors des rencontres

*La LMF dispose d'un corps de Délégués Officiels « spécifiques P.C.E.J » pour encadrer les rencontres de **U14R, U15R, U16R, U17R et U18R.***

→ **Modification adoptée à l'unanimité**

Date d'effet : immédiate

◆ Proposition de modification des textes de la compétence de l'AG

● Modification des Statuts de la LMF

▲ **Articles 12.4 et 22 : Mise à jour des renvois d'articles des Statuts de la F.F.F. suite à la modification de leurs statuts**

▲ **Article 16 : Ajout d'une compétence pour la C.R. de Surveillance des Opérations Électorales : « contrôler la procédure de révocation du Comité de Direction mise en œuvre... ».**

→ **Mise en conformité avec les Statuts F.F.F. et Statuts Types (pas de vote lors de l'AG)**

▲ Article 12

Il est proposé d'octroyer une voix aux clubs amateurs engagés en D3 féminine pour l'élection du délégué des clubs participants aux Championnats Nationaux seniors libres.

▲ Articles 14.1 et 14.2

Il est proposé d'intégrer les 5 Présidents de District dans la composition du Bureau Exécutif de la LMF

● Modifications du Règlement d'Administration Générale

▲ Article 19

Il est proposé de rendre obligatoire la dématérialisation pour tout type de licence (nouauté pour les changements de clubs)

▲ Article 22

Il est proposé de supprimer les obligations des clubs évoluant en Championnat Régional 2 en matière de contrôle de gestion administrative, financière et juridique

▲ Article 45

Mise à jour suite à la modification de l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F lié aux modalités de purge de la suspension (pas de vote lors de l'AG)

● Modifications du Règlement du Championnat Régional Seniors masculin

▲ Article 4

Il est proposé une mise à jour des accessions et descentes à partir de la saison 2025/2026 afin de se conformer au règlement du Championnat National 3 qui prévoit à compter de la saison 2026/2027, deux accessions du Régional 1.

Lorsque le nombre d'accession de la Régional 2 ou 3, défini dans le tableau analytique est impair, accédera la meilleure équipe des deux poules du championnat, conformément aux dispositions de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale.

● Modifications du Règlement du Championnat Régional U16

▲ Article 4

Il est proposé une mise à jour du règlement dans la mesure où il n'existe qu'une poule de niveau Régional 2. L'équipe classée dernière du Championnat U16 R2 est remise à disposition de son District, et non l'équipe U16 R1

→ Le Comité de Direction à l'unanimité de ses membres émet un avis favorable à ces propositions qui seront présentées et soumises au vote des clubs et délégués lors de l'Assemblée Générale.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

Avant de présenter le compte rendu financier, Arnaud DOUDET, Directeur Général, souhaite remercier M. Jean-Louis DISTANTI avec qui il a travaillé durant plusieurs mois sur cet exercice, Thierry BOREL, nouveau Trésorier Général mais aussi les deux comptables de la LMF qui ont œuvré à ce travail collectif pour finaliser le compte rendu financier 2023/2024.

Il rappelle que les comptes ont été clôturés avec l'aide de notre cabinet d'expertise comptable GFE EXPERTISE et contrôlé par notre Commissaire aux Comptes, Olivier ROGER du cabinet AXIOME.

En débutant sa présentation, le Directeur Général présente un graphique montrant l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats des différents exercices de la Ligue sur 8 ans. Ce travail réalisé permet d'observer

que les produits d'exploitation ont progressé de 4 000 000 d'euros à 6 000 000 d'euros avec des résultats majoritairement excédentaires sur les deux dernières mandatures. Il rappelle également que les exercices déficitaires ont été réalisés durant la période liée au COVID-19. Sur 8 ans, la Ligue n'a donc connu que 2 exercices déficitaires.

◆ Rapport financier 2023 / 2024

LES PRODUITS

● **Les faits marquants :**

- Augmentation du nombre de licenciés sur la saison 2023/2024 avec un record historique à 135 500 licenciés, soit une hausse de 9,5 %
- Perte du partenaire majeur non programmée suite à la cession d'activité de la MDS (- 110 000 euros sur l'exercice)
- Compensation partielle suite à la progression des recettes liées aux secteur lucratif
 - . Location de salles et bureaux : + 25 % avec 55 000 €
 - . Nouveauté sur les stages d'état : + 42 000 €
 - . Augmentation du Mécénat avec les 45 entreprises du Club des Partenaires : + 7,41 % avec 72 5000 €
- Forte hausse des Produits financiers grâce aux choix des placements effectués mais aussi aux taux en vigueur sur les marchés financiers.
- Maîtrise des charges de fonctionnement dans un contexte inflationniste
- Evolution de la masse salariale tout en ayant un pourcentage amélioré à 37,5% des charges globales

LES PRODUITS	2023/2024	2022/2023	Variations
Ventes	4 002 231 €	3 922 609 €	+ 2,03 %
Subventions	1 287 222 €	1 190 531 €	+ 8,12 %
Reprises/transferts de charges	290 974 €	238 329 €	+ 22,09 %
Autres produits	240 786 €	249 164 €	- 3,36 %
Droits d'engagements	29 065 €	28 730 €	+ 1,17 %
Produits financiers	156 262 €	84 119 €	+ 85,76 %
Produits exceptionnels	101 670 €	102 434 €	- 0,75 %
TOTAL	6 108 210 €	5 815 916 €	+ 5,03 %

Le total des produits d'exploitation générés au cours de l'exercice s'élève à 5 821 213 K€ soit une augmentation des recettes de 220 579 K€.

- Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de licenciés et l'évolution des recettes de l'IR2F (+85k€).
- Elle est également due à la progression des subventions d'exploitation (+96k€). L'évolution significative des subventions fédérales est contrebalancée par la baisse de 25k€ de la subvention de la Région.
- La forte augmentation de nos produits financiers (+85,75%) a été atteinte grâce à la souscription de nouveaux produits sur un marché financier favorable.

LES CHARGES

LES CHARGES	2023/2024	2022/2023	Variations
Achats et charges extérieures	2 271 844 €	2 361 025 €	- 3,77 %
Impôts et taxes	195 381 €	152 894 €	+ 27,79 %
Frais de personnel	2 340 358 €	2 068 514 €	+ 13,14 %
Amortissements et provisions	442 971 €	281 077 €	+ 57,60 %
Autres charges	924 123€	883 867 €	+ 4,55 %
Charges exceptionnelles	34 285 €	38 705 €	- 11,42 %
Impôts sur les bénéfices	24 332€	20 863 €	+ 16,63 %
TOTAL	6 233 294 €	5 806 945 €	+ 7,34 %

Le total des charges d'exploitation s'élève à 6 174 676€ soit une augmentation de charges de 427 298€.

- Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre de licenciés, entraînant une facturation plus importante de la FFF et de l'assureur (+31k€), ainsi qu'un reversement aux districts accru (+51k€).
- Elle est également liée à l'augmentation de la masse salariale (+174k€). On constate à ce sujet la régionalisation de trois cadres techniques départementaux qui sont mis à disposition des Districts ainsi que le départ d'un CTS remplacé par un collaborateur salarié de la Ligue.
- A noter sur cet exercice, un effort sur les autres achats nos stockés avec une baisse de 4,35% représentant 98k€ d'économie.
- Cette augmentation de charges s'explique aussi par l'augmentation des amortissements et provisions (+57,6%) avec notamment des travaux réalisés au siège, des dépréciations de créances (40k€) ainsi qu'une provision pour risque de 100K€ pour un litige prudhommal.

LE BILAN

L'analyse du bilan fait apparaître une situation particulièrement saine. Les Fonds propres de la Ligue se monte à 7 392 115€ (-2,24%).

Le résultat net de l'exercice s'établit à -125 087€ contre 8 971€ en 2022-2023.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat de l'exercice, soit – 125 087€, au compte « report à nouveau ».

→ le Comité de Direction à l'unanimité de ses membres donne son accord pour la présentation de ce rapport financier à l'Assemblée Générale du 7 décembre.

◆ Autorisations bancaires suite aux élections

Suite à l'Assemblée Générale Elective du 4 novembre 2024, le Comité de Direction doit se prononcer sur de nouvelles autorisations (signatures et procurations) auprès des Établissements bancaires du Crédit Agricole et Crédit Mutuel :

- | | |
|--|---------------------|
| - M. Eric BORGHINI, Président | pas de modification |
| - M. Arnaud DOUDET, DG LMF | pas de modification |
| - M. Thierry BOREL, Trésorier Général | à valider |
| - M. Vincent CASERTA, Secrétaire Général | à valider |
| - M. Noël MANNINO | à supprimer |
| - M. Jean Louis DISTANTI | à supprimer |

→ le Comité de Direction à l'unanimité de ses membres autorise ces modifications.

6. NOMINATION DES COMMISSIONS RÉGIONALES

Le Comité de Direction décide la prolongation du mandat des Commissions Régionales jusqu'au 15 décembre 2024. Les nominations seront faites par réunion dématérialisée du Comité de Direction.

MM. Patrick BEL ABBES et Philippe DI MARCO sont renouvelés cette saison dans la mission « référents sécurité régionaux » de la LMF auprès de la F.F.F.

L'organigramme des Commissions (annexe 1) est proposé. Il se compose de 5 grands pôles :

- Pôle Compétition
- Pôle Juridique
- Pôle Technique et Pôle Espoirs
- Pôle Engagement (nouveau)
- Pôle Structuration des clubs (nouveau)

→ Le Comité de Direction à l'unanimité de ses membres émet un avis favorable.

7. DIVERS

▲ Véhicule de fonction du Président

Il est demandé aux membres du Comité de Direction de se prononcer sur le renouvellement de l'utilisation du véhicule de fonction octroyé au Président depuis 2 mandats.

→ Le Comité de Direction à l'unanimité de ses membres émet un avis favorable

▲ Habilitations signatures – subventions Région

Le Président Eric BORGHINI, représentant légal de la Ligue Méditerranée de Football, Association Loi 1901, déclare être habilité à donner délégation à :

- M. Arnaud DOUDET, en sa qualité de Directeur Général de la LMF
- Mme Camille TORRENTE, en sa qualité de Directrice Juridique de la LMF

Afin qu'ils puissent déposer pour moi et en mon nom les documents Région suivants :

- les demandes de subventions
- les documents relatifs aux paiements et au contrôle des subventions
- les demandes de prorogations

Et à engager l'organisme.

→ **Le Comité de Direction à l'unanimité des ses membres valide ces habilitations signatures.**

La séance est levée à 20h15

Le Président de Séance

M. Eric BORGHINI

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME COMMISSIONS REGIONALES

mediterraneo.fff.fr

